

à Regina, pour se faire traiter, mais qu'il a essuyé des refus dans des circonstances humiliantes.

19. Quels faits le Gouvernement peut-il citer pour réfuter ces allégations?

On me dit que, même le 15 avril 1951, presque sept ans après les blessures reçues, bien que le sous-officier breveté Read se fût présenté, plusieurs semaines auparavant, à l'hôpital Shaughnessy, à Vancouver, pour se faire soigner le cou et le dos, un certain médecin lui a refusé l'admission, même si on lui a permis de suivre un traitement psychiatrique de polyclinique. Si cette nouvelle est fondée, tous les députés doivent se rendre compte que nous sommes en présence d'une situation absolument étonnante. Voici un homme souffrant de blessures au corps qui demande l'admission dans un hôpital pour faire soigner ces blessures et un psychiatre a le pouvoir de lui refuser l'admission à l'hôpital, mais lui offre de suivre un traitement psychiatrique de polyclinique.

20. Quels faits le Gouvernement peut-il citer pour réfuter ces allégations?

On m'a rapporté qu'après des années de négligence pour ainsi dire cruelle, le sous-officier breveté Read a finalement été admis le 17 mai 1951 à l'hôpital Shaughnessy afin d'y subir une intervention chirurgicale destinée à immobiliser la colonne vertébrale, intervention remise pendant quelque temps dans l'espoir que la physiothérapie ferait disparaître le mal de dos.

On a ici un homme qui a été maltraité pendant des années mais qui a finalement été admis à l'hôpital afin de subir une immobilisation de la colonne vertébrale, opération qui n'a pu être nécessaire que si la colonne vertébrale était gravement lésée, bien que pendant environ sept ans on ait refusé de reconnaître l'existence de cette lésion, et même d'examiner le sujet, ce qui aurait peut-être amené la découverte du mal.

21. Le Gouvernement nie-t-il ce rapport?

On me rapporte encore pour comble, qu'après cette tardive admission à l'hôpital Shaughnessy, le 17 mai 1951, le sous-officier breveté Read a été inscrit dans la catégorie 6A, qui ne donne pas droit aux allocations versées à l'épouse et aux enfants.

22. Le Gouvernement nie-t-il l'exactitude de ce rapport?

23. Sur quoi se fonde-t-il pour justifier son attitude?

On me dit que même au 7 juin 1951, bien qu'à ce moment-là le sous-officier Read ait été transféré au Centre George Derby de traitement et de réadaptation des militaires à New-Westminster, C.-B., pour y subir certains traitements appropriés, aucun reclasse-

[M. Blackmore.]

ment n'a été effectué dans le cas de cet ancien combattant en vue d'assurer quelque aide financière à son épouse et à ses enfants. Le Gouvernement peut-il nier tout cela?

Je le répète, comment le Gouvernement peut-il justifier un tel délai à assurer à cet ancien combattant torturé au moins une certaine mesure de tranquillité? C'est la première fois que je mentionne le nom de H.-A. Read. J'ai demandé que justice soit rendue à ce jeune homme, mais jusqu'ici mes efforts ont été inutiles. J'en parle en ce moment afin de donner au ministre des Affaires des anciens combattants le temps d'examiner ce cas sérieux du sous-officier Read. J'attends avec impatience ses explications.

L'HÔPITAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS À L'AÉROPORT DE SASKATOON

M. R. R. Knight (Saskatoon): Je désire porter à l'attention de la Chambre un sujet qui m'intéresse beaucoup bien qu'on puisse en dire peut-être qu'il ne concerne que ma région en particulier. Il y a quelque temps j'ai adressé une question à la fois au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) et à celui de la Défense nationale (M. Claxton) au sujet du projet de fermeture de l'hôpital du ministère des Affaires des anciens combattants à l'aéroport de Saskatoon, hôpital qu'on désigne généralement comme le n° 4. A l'époque, le ministre des Affaires des anciens combattants m'a dit que le Gouvernement étudiait encore la question et qu'on nous communiquerait une décision définitive en temps et lieu. Cette décision n'ayant pas encore été annoncée, je me permets de consigner aujourd'hui au compte rendu les raisons pour lesquelles j'estime que cet hôpital ne doit pas être transféré à Regina ni ailleurs.

Il y a quelque temps on a annoncé que les malades qui y sont hospitalisés seraient transportés à Regina. L'ancien ministre des Affaires des anciens combattants, qui est présent en ce moment, se rappelle sans doute qu'il y a un an ou deux on avait pris une décision analogue. A la suite des observations soumises à l'époque cependant, ce déplacement n'a pas eu lieu. On avait établi qu'il serait peu judicieux et créerait des embarras aux amis et aux parents des malades dont le nombre s'établit à plus d'une centaine et dont les familles habitent les régions desservies par Saskatoon. Ces hommes aiment bien qu'il soit facile à leurs parents de venir souvent leur rendre visite.

On veut fermer cet hôpital des anciens combattants parce que, dit-on, on a besoin des immeubles pour fins de défense. C'est un motif valable s'il est démontré qu'on en